



Délais de Prescription: Demander constamment ou une fois?

Par **Guerin Hans**, le **30/06/2018** à **18:31**

Bonjour,

SFR m'a prélevé pendant un an et demi (de Juin 2014 à decembre 2015) 15 euros par mois après ce que je leur ai demandé, par recommandé de cloturer ma ligne. Je leur ai demandé plusieurs fois dans les 6 premiers mois de me remboursser les sommes induement perçues, mais non seulement ils ne l'ont pas fait, mais ils ont attendu encore un an avant d'arrêter de me prélever de l'argent comme je leur avait demandé. Comme je travaillais je n'avais pas beaucoup de temps et j'aurais perdu plus d'argent en ne laissant pas les choses là en attendant qu'ils me rembourse les sommes comme je leur ai demandé (une fois plus client chez SFR il est aussi presque impossible de les contacter, impossible de leur envoyer un mail, impossible de chatter sans identifiant, bref, tout est construit dans ce sens). J'aimerais maintenant leur demander de me remboursser ce qu'ils me doivent mais je me rend compte que je suis peut-être concerné par un texte sur le délais de prescription (dont l'application à mon encontre dans ce cas me paraîtrait abusive).

Est-ce que je peux les forcer à me payer ce qu'il me doivent depuis 4 ans sur la base que je leur ai bien réclamé pendant 6 mois, ou est-ce que ce texte est sensé les dédouaner parceque je n'ai pas gaché ma vie pendant 4 ans à constement leur demander la somme alors qu'il était impossible de les contacter avec trace de manière normale (email / message)?

Je vous remercie d'avance de m'aider à comprendre le sens du délais de prescription dans mon cas.

Par **youris**, le **01/07/2018** à **20:32**

bonjour,
il serait intéressant d'indiquer de quel texte vous parlez.
en la matière, il faut vérifier sur les conditions générales prévues dans votre contrat.
salutations

Par **janus2fr**, le **01/07/2018** à **21:42**

Bonjour,

Relancer le professionnel n'interrompt pas la prescription. Vous pouvez relancer tous les jours le professionnel, le trop perçu sera tout de même prescrit passé le délai légal! Vous devez lancer une procédure avant la fin de ce délai...